

PARTICULIERS

TARIFS DES PRINCIPAUX SERVICES & OPÉRATIONS DE VOTRE BANQUE

AU 1^{ER} JANVIER 2013



Prix en euros, exprimés taxes incluses
lorsque celles-ci sont dues.

BANQUE POPULAIRE
VAL DE FRANCE
BANQUE & ASSURANCE



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR

SOMMAIRE

	Pages
EXTRAIT STANDARD DES TARIFS	3
OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE	4
Ouverture, transformation, clôture	
Relevés de compte	
Tenue de compte	
Services en agence	
BANQUE À DISTANCE	7
Par internet	
Par téléphone	
VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT	8
Cartes	
Virements	
Prélèvements / TIP	
Chèques	
OFFRES GROUPEES DE SERVICES	11
Conventions de relation : Horizon, Horizon LMDE, Équipage 2, Co-Équipage 2, Horizon LMDE 1 €, Équipage Facilités Gamme de moyens de paiement alternatifs au chèque (GPA)	
IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS	13
Commission d'intervention	
Opérations particulières	
Incidents de paiement	
DÉCOUVERTS ET CRÉDITS	15
Facilité de caisse et/ou découvert	
Crédits à la consommation	
Crédits immobiliers	
Autres prestations	
ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS	17
Épargne bancaire	
Placements financiers	
ASSURANCES ET PRÉVOYANCE	20
Assurer vos moyens de paiement	
Votre assurance personnelle	
Protéger vos enfants	
Assurer l'avenir de vos proches	
Assurer vos biens	
Assurer votre épargne	
Informations juridiques et pratiques	
OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER	22
Chèques de voyage et devises	
Opérations par carte bancaire	
Virements vers l'étranger	
Vos flux en provenance de l'étranger	
RÉSOLURE UN LITIGE	23



Ce pictogramme identifie sur vos relevés de compte les opérations correspondant à vos frais bancaires. Afin de vous offrir une meilleure lisibilité sur nos tarifs, un récapitulatif de ces frais figure en fin de votre relevé de compte. Depuis janvier 2009, vous recevez également une fois par an, un relevé des frais facturés sur votre compte au cours de l'année écoulée.

EXTRAIT STANDARD DES TARIFS*

Les tarifs ci-dessous sont hors offre groupée de services (convention de relation) et hors promotion ou tarif spécifique à une partie de la clientèle.

LISTE DES SERVICES

◆ Abonnement permettant de gérer ses comptes sur internet (Cyberplus)		GRATUIT**
◆ Produit offrant des alertes sur la situation du compte par SMS (Alerte Cyber)		
Permet de recevoir jusqu'à 10 alertes par mois	par mois	2,00 €
	soit pour information, par an	24,00 €
	au-delà de 10 alertes par mois, par SMS	0,25 €
◆ Carte de paiement internationale à débit immédiat (Visa Classic ou MasterCard)	par an	38,50 €
◆ Carte de paiement internationale à débit différé (Visa Classic ou MasterCard)	par an	46,50 €
◆ Carte de paiement à autorisation systématique (Visa Électron)	par an	30,60 €
◆ Retrait en euros dans un DAB d'un autre établissement de la zone euro avec une carte de paiement internationale		
• à partir du 4 ^e retrait dans le mois avec une carte Visa Classic ou MasterCard internationale	par retrait	0,80 €
◆ Virement SEPA occasionnel externe dans la zone euro		
• en agence	par virement	3,70 €
• par internet	par virement	GRATUIT
◆ Frais de prélèvement		
• mise en place d'une autorisation de prélèvement	par prélèvement	GRATUIT GRATUIT
◆ Commission d'intervention		
	par opération, avec un plafond de 247,50 euros par mois	9,90 €
◆ Assurance perte ou vol des moyens de paiement (Sécuriplus)	par an	28,80 €

* Les établissements de crédit se sont engagés, dans le cadre du Comité Consultatif du Secteur Financier (CCSF), à présenter en tête de leurs plaquettes tarifaires et sur internet un extrait standard des tarifs.

** Hors coût du fournisseur d'accès à internet.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

OUVERTURE, TRANSFORMATION, CLÔTURE

- ◆ Ouverture d'un compte avec signature de la Convention de Compte **GRATUIT**

La Convention de Compte de dépôt en vigueur est à votre disposition. Vous avez la possibilité d'en faire la demande à tout moment auprès de votre conseiller. Vous retrouverez également l'intégralité des Conditions Générales de la Convention sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ Aide au changement de domiciliations bancaires SIMPLIDOM **GRATUIT**

Vous ouvrez un nouveau compte, nous nous chargeons de la domiciliation de tous vos virements et prélèvements. Vous déménagez, nous nous engageons à faciliter vos démarches de transfert de compte. N'hésitez pas à consulter votre conseiller ou à vous reporter au « Guide de la Mobilité », disponible dans votre agence et sur le site internet www.bpvf.banquepopulaire.fr.

- ◆ Liste de vos opérations récurrentes et automatiques **GRATUIT**

- ◆ Clôture de compte
 - compte de dépôt **GRATUIT**
 - compte épargne (PEL, CEL,...) **GRATUIT**

- ◆ Transfert de compte vers une autre Banque Populaire (tous types de comptes) **GRATUIT**

- ◆ Transfert de compte vers un autre établissement
 - compte épargne (PEL, CEL, LEP, PEP,...) *par compte* 106,00 €
 - compte titres ordinaire ou Plan Épargne en Actions *par ligne* 11,00 €
 - minimum pour un compte titres ordinaire* 51,00 €
 - minimum pour un PEA* 86,00 €

- transfert de titres vers l'étranger **Sur devis**

- ◆ Désolidarisation de compte joint **30,00 €**

- ◆ Le Droit au Compte (Service Bancaire de Base) **GRATUIT**

Il vous permet, si vous n'avez pas ou plus de compte de dépôt et si une banque refuse de vous en ouvrir un, de demander à la Banque de France de désigner une banque où vous pourrez bénéficier gratuitement d'un compte et du Service Bancaire de Base prévu par la réglementation.

Le Service Bancaire de Base se compose des produits et services suivants :

- l'ouverture, la tenue et la clôture du compte
- un changement d'adresse par an
- la délivrance à la demande de relevés d'identité bancaire
- la domiciliation de virements bancaires
- l'envoi mensuel d'un relevé des opérations effectuées sur le compte
- la réalisation des opérations de caisse
- l'encaissement de chèques et de virements bancaires
- les dépôts et les retraits d'espèces au guichet de l'organisme teneur de compte
- les paiements par prélèvement, titre interbancaire de paiement ou virement bancaire
- des moyens de consultation à distance du solde du compte
- une carte de paiement dont chaque utilisation est autorisée par l'établissement de crédit qui l'a émise
- deux formules de chèques de banque par mois ou moyens de paiement équivalents offrant le même service

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

RELEVÉS DE COMPTE

◆ Relevé de compte

Par trimestre	Sur support papier	En ligne via Cyberplus
Mensuel	GRATUIT	GRATUIT
Décadaire	8,00 €	4,00 €
Hebdomadaire	11,20 €	5,60 €
Quotidien	53,00 €	26,50 €

- ◆ Relevé mensuel en braille GRATUIT
- ◆ Réédition d'extrait de compte inférieur ou égal à 90 jours GRATUIT
- ◆ Réédition d'extrait de compte au-delà de 90 jours *par mois édité* 8,20 €
- ◆ Récapitulatif annuel des frais bancaires (*y compris duplicata*) GRATUIT

Pour gérer votre patrimoine financier, vous pouvez disposer de relevés dédiés.

- ◆ Relevé d'information ISF 40,70 €
- ◆ Relevé de portefeuille titres annuel GRATUIT
- ◆ Relevé de portefeuille titres trimestriel ou mensuel *par relevé* 3,25 €
- ◆ Les dates de valeur
 - remise de chèque
 - chèque Banque Populaire Val de France J⁽¹⁾ ouvré⁽²⁾
 - chèque d'un autre établissement J⁽¹⁾+1 ouvré⁽²⁾
 - chèque déposé dans une autre Banque Populaire J⁽³⁾+1 ouvré⁽²⁾

La date de valeur est la date de référence qui sert au calcul des intérêts débiteurs ou créditeurs éventuels. Elle intègre le délai de traitement nécessaire à la réalisation de certaines opérations.

TENUE DE COMPTE

- ◆ Frais de tenue de compte *par trimestre* 3,15 €

Les clients titulaires d'une Convention de Relation sont exonérés des frais de tenue de compte.

- ◆ Délivrance d'un RIB GRATUIT
- ◆ Enregistrement d'un changement d'adresse GRATUIT
- ◆ Gestion de compte sans mouvement depuis plus de 12 mois *par an* 52,80 €
- ◆ Commission de suivi global
Compte débiteur plus de 65 jours consécutifs ou non dans le trimestre, ou compte créditeur sans mouvement depuis plus de 18 mois, ou compte pour lequel le changement d'adresse n'a pas été signalé *par trimestre* 41,40 €

SERVICES EN AGENCE

- ◆ Retrait d'espèces en euros à nos guichets GRATUIT
- ◆ Mise à disposition de fonds (*auprès d'une autre Banque Populaire*) 22,30 €
- ◆ Attestations diverses (*Caisse d'allocations familiales, intérêts,...*) 16,40 €
- ◆ Carnet de Bord *par an* 11,60 €
- ◆ Recherche de document (*hors champ d'application de la Directive Européenne sur les Services de Paiement, article L 133-1 du Code Monétaire et Financier*)
 - simple (*un document compris*) 16,40 €
 - complexe (*de type audit*) Sur devis

⁽¹⁾ Jour de remise du chèque à l'agence avant 15h30 (du lundi au vendredi). Après 15h30, report au jour ouvré suivant.

⁽²⁾ Jour ouvré : lundi, mardi, mercredi, jeudi, vendredi (sauf si jour férié).

⁽³⁾ Jour de saisie dans la banque de remise avant 14h00 (du lundi au vendredi). Après 14h00, report au jour ouvré suivant.

OUVERTURE, FONCTIONNEMENT ET SUIVI DE VOTRE COMPTE

◆ Recherche non justifiée sur remise d'espèces en agence	<i>par remise</i>	16,40 €
◆ Recherche sur chèque remis à l'encaissement		
• forfait copie de remise de chèques (<i>maxi : 3 chèques</i>), effectuée avant le 01/01/2004		26,25 €
• forfait copie de remise de chèques (<i>maxi : 3 chèques</i>), effectuée après le 01/01/2004		16,40 €
• copie de remise de chèques au-delà de 3 chèques, effectuée avant le 01/01/2004		
• copie de remise de chèques au-delà de 3 chèques, effectuée après le 01/01/2004		
	<i>par document supplémentaire</i>	
◆ Recherche sur chèque émis		
• copie de chèque débité avant le 01/01/2004	<i>par chèque</i>	26,25 €
• copie de chèque débité à partir du 01/01/2004	<i>par chèque</i>	16,40 €
◆ Reconstitution de documents fiscaux		25,80 €
◆ Duplicata de documents fiscaux		16,40 €
◆ Conservation du courrier en agence (<i>service plus commercialisé</i>)	<i>par an</i>	68,30 €
◆ Location de coffre		
• frais de location (<i>selon volume et garantie</i>)	<i>par an, à partir de</i>	59,80 €
• ouverture de coffre suite à la perte des clés (<i>hors frais d'intervention des prestataires</i>)		270,60 €
◆ Transmission du patrimoine		
• ouverture d'un dossier de succession (<i>selon le montant des avoirs</i>)		
- ≤ à 5 000 €		110,00 €
- > à 5 000 € et ≤ à 10 000 €		145,00 €
- > à 10 000 € et ≤ à 50 000 €		330,00 €
- > à 50 000 € et ≤ à 100 000 €		446,00 €
- > à 100 000 €		547,00 €
• suivi annuel du dossier		62,00 €
• intervention exceptionnelle liée à la succession (<i>envoi au notaire, règlement de factures...</i>)		22,50 €

BANQUE À DISTANCE

PAR INTERNET

- ◆ Abonnement permettant de consulter et gérer ses comptes sur internet Cyberplus : www.bpvf.banquepopulaire.fr (hors coût de connexion de l'opérateur)

GRATUIT

Votre abonnement vous permet, à partir d'un accès entièrement sécurisé au site de votre Banque, de bénéficier des services suivants : consultation de vos comptes et portefeuilles boursiers, possibilité d'effectuer des virements et des ordres de bourse, de souscrire des produits (produits d'épargne monétaire, E-Carte Bleue, ...).

- ◆ Mise à disposition d'un PassCyberplus pour la sécurisation des opérations en ligne (1^{er} envoi gratuit)
- ◆ Mise à disposition d'une carte PassCyberplus
Les frais de réédition du code confidentiel, de refabrication ou d'opposition s'appliquent sur la carte PassCyberplus (cf. page 9).
- ◆ Envoi d'un code sécurisé via SMS en cas d'impossibilité d'utilisation du PassCyberplus

7,25 €

GRATUIT

GRATUIT

Lors de l'utilisation d'internet, soyez vigilant et adoptez de bonnes pratiques. Nous vous invitons à aller sur le site : <http://surfez-intelligent.dgmic.culture.gouv.fr>

Autres services liés à l'utilisation d'internet

- ◆ Produit offrant des alertes sur la situation du compte ou sur opération, mises en place via Cyberplus (Alerte Cyber)
 - forfait jusqu'à 10 SMS par mois 2,00 €
 - au-delà par SMS 0,25 €
 - forfait jusqu'à 10 courriels par mois 2,00 €
 - au-delà par courriel 0,25 €

Les alertes sont paramétrables via votre interface internet. Elles vous permettent d'être informé des dépassements de votre solde ou d'un mouvement sur votre compte.

- ◆ Accès à l'image des chèques remis et téléchargement (dans la limite des écritures consultables, soit 90 jours) par consultation 3,05 €
- ◆ Confirmation de l'exécution d'un virement émis par SMS ou courriel 0,25 €

PAR TELEPHONE

Les services à distance Tonalité Plus et SMS + 6 11 10 vous permettent de connaître, à tout moment et sans abonnement, le solde de vos comptes et vos dernières opérations.

- ◆ Appel à votre agence (à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur) la minute 0,34 €
- ◆ Utilisation des services de banque à distance par Serveur Vocal Tonalité Plus
 - composez le 0 892 890 008 (à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur) la minute 0,34 €
- ◆ Accéder au Centre de Relation Clients VAL DE FRANCE DIRECT
 - composez le 0 825 07 08 09 (à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur) la minute 0,15 €
- ◆ Utilisation des services de banque à distance par téléphone portable : SMS +
 - composez le 6 11 10 à partir de votre mobile (hors surcoût selon opérateur) par envoi 0,35 €
- ◆ Abonnement à des services de banque à distance par téléphone portable (Moviplus) par mois 3,00 €

Moviplus vous permet de recevoir quotidiennement, sur téléphone mobile, le solde de votre compte.

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

CARTES

Une réduction sur la cotisation annuelle est accordée à partir de la deuxième carte de même type sur le même compte.

Votre carte bancaire peut être à débit immédiat (votre compte sera débité à chaque utilisation), ou à débit différé (le débit global de vos achats sera effectué en fin de mois). Les cartes Visa ou MasterCard internationales vous permettent d'effectuer des opérations à l'étranger. Vous pouvez également opter pour une carte haut de gamme, associée à de nombreux services (assurances, assistance,...). Votre conseiller se tient à votre disposition pour vous guider dans votre choix. En cas de perte ou vol de votre carte, appelez le 01 77 86 24 24 (appel non surtaxé, coût selon opérateur), 7 jours/7 et 24 h/24, pour faire immédiatement opposition.

La gamme de cartes (cotisation annuelle)

- ◆ **Carte de retrait**
 - carte Cirrus (plus commercialisée) 30,60 €
 - carte Point Argent (plus commercialisée) 30,60 €
- ◆ **Carte à autorisation systématique**
 - carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron 30,60 €

La carte Visa Électron est une carte de paiement à débit immédiat. Elle permet de régler des achats chez les commerçants équipés d'un Terminal de Paiement permettant d'effectuer une interrogation de compte à distance et également d'effectuer des retraits dans les distributeurs de billets.

- carte Budjⁱ (réservée aux 12-17 ans) 19,20 €
- ◆ **Carte de paiement**
 - carte Visa Classic ou MasterCard internationale
 - à débit immédiat 38,50 €
 - à débit différé 46,50 €
 - carte MasterCard Football
 - à débit immédiat 42,80 €
 - à débit différé 50,70 €
 - carte Visa Premier
 - à débit immédiat 112,40 €
 - à débit différé 126,10 €
 - carte Visa Platinum 192,00 €
 - carte Visa Infinite 312,00 €
- ◆ **Porte-monnaie électronique Moneo (plus commercialisé) 7,70 €**
- ◆ **E-Carte Bleue (paiement sécurisé sur internet) 13,00 €**
- ◆ **Carte débit-crédit**

La carte de débit-crédit permet de choisir d'effectuer des retraits ou des paiements, soit au comptant, soit en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

- carte Visa Classic Facelia
 - à débit immédiat 38,50 €
 - à débit différé 46,50 €
- carte Visa Premier Facelia
 - à débit immédiat 112,40 €
 - à débit différé 126,10 €
- carte Visa Platinum Facelia 192,00 €
- ◆ **Carte de crédit**

La carte de crédit permet de payer et d'effectuer des retraits en utilisant une ligne de crédit renouvelable.

- carte Visa Créodis 17,00 €
 - réédition du code confidentiel 6,00 €
 - frais d'opposition pour usage abusif 32,00 €
 - frais d'opposition pour perte 13,00 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

Les services liés à la carte

- ◆ Paiement par carte dans l'EEE, en euros **GRATUIT**
- ◆ NRJ Banque Pop'
 - pour les cartes Visa Electron et Budj' *par visuel et par an* 6,20 €
 - pour les cartes Visa Classic (jusqu'à 27 ans) *par visuel et par an* 3,10 €
 - pour les cartes Visa Classic (à partir de 28 ans) *par visuel et par an* 6,20 €

Bénéficiez d'avantages exclusifs sur www.nrjbanquepop.fr

- ◆ Service Cartego
Service de personnalisation de la carte bancaire avec un visuel choisi dans une bibliothèque d'images, selon un thème particulier ou en téléchargeant une photo personnelle *par visuel et par an* 9,90 €
- ◆ Réédition du code confidentiel de la carte 8,45 €
- ◆ Blocage (ou opposition) carte à l'initiative du client (pour perte, vol ou utilisation frauduleuse) **GRATUIT**
- ◆ Refabrication avant échéance suite à demande du porteur 14,75 €
- ◆ Refabrication de carte en urgence 26,00 €
- ◆ Recherche non justifiée de facturette *par facturette* 16,40 €
- ◆ Blocage (ou opposition) carte par la banque pour utilisation abusive 42,45 €
- ◆ Relèvement du plafond d'autorisation de retrait et/ou paiement par carte bancaire
 - inférieur ou égal à 2 mois dans l'année **GRATUIT**
 - supérieur à 2 mois dans l'année *par opération* 5,25 €

Les retraits d'espèces avec une carte (en France)

Afin d'éviter les commissions liées aux retraits d'espèces aux distributeurs d'autres banques, pensez à utiliser les distributeurs Banque Populaire.

- ◆ Retrait d'espèces à un distributeur du Réseau Banque Populaire **GRATUIT**
- ◆ Retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement
 - carte Visa Électron *à partir du 1^{er} retrait* 0,80 €
 - carte Visa Classic ou Visa Classic Facelia, MasterCard internationale et Cirrus *à partir du 4^e retrait dans le mois* 0,80 €
 - carte Visa Premier, Visa Premier Facelia, Visa Platinum, Visa Platinum Facelia ou Visa Infinite **GRATUIT**

Les frais de retrait d'espèces à un distributeur d'un autre établissement sont gratuits pour les étudiants titulaires d'une convention Horizon, Horizon LMDE ou Horizon LMDE 1 €.

VIREMENTS

- ◆ Réception d'un virement
 - virement reçu **GRATUIT**
 - recherche sur virement reçu suite à un numéro de compte erroné 6,35 €
- ◆ Émission d'un virement
 - virement occasionnel ou permanent émis vers un compte Banque Populaire Val de France **GRATUIT**
 - virement occasionnel émis vers un compte d'un autre établissement
 - par internet **GRATUIT**
 - au guichet de votre agence (avec RIB) 3,70 €
 - révocation d'un virement occasionnel avant exécution **GRATUIT**
 - virement permanent émis vers un compte d'un autre établissement
 - mise en place d'un virement permanent **GRATUIT**
 - par opération, si mise en place initiée par internet* **GRATUIT**
 - par opération, si mise en place initiée en agence* 1,40 €
 - révocation définitive d'un virement permanent **GRATUIT**
 - frais de recouvrement pour opération mal exécutée suite à une erreur client *par opération* 3,80 €

VOS MOYENS ET OPÉRATIONS DE PAIEMENT

PRÉLEVEMENTS/TIP

◆ Mise en place d'une autorisation de prélèvement	GRATUIT
◆ Prélèvement, prélèvement SEPA ou TIP domicilié à la Banque Populaire Val de France	GRATUIT
◆ Frais d'opposition sur prélèvement ou TIP avant exécution ou refus sur prélèvement SEPA avant exécution	GRATUIT
◆ Création d'un Identifiant Créancier SEPA (ICS)	94,30 €
◆ Remise unitaire d'un prélèvement SEPA sur support papier	3,05 €
◆ Remise d'un prélèvement SEPA via Cyberplus	0,33 €
◆ Impayé sur prélèvement SEPA émis	14,35 €
◆ Frais de recouvrement pour opération mal exécutée suite à une erreur client	3,80 €

par opération

CHÈQUES

◆ Remise de chèque(s)	GRATUIT
◆ Paiement d'un chèque	GRATUIT
◆ Envoi de chéquier ou de bordereau de remises de chèques, à domicile	
• en courrier simple	1,55 €
- chéquier 40 formules ou bordereau de remises de chèques	2,75 €
- chéquier 60 formules	6,70 €
• en recommandé simple	
◆ Émission d'un chèque de banque	GRATUIT
◆ Frais d'opposition sur chèque	14,50 €

par chèque ou série de chèques

En cas de perte ou de vol de chèque ou chéquier, appelez le 01 70 35 30 82 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) pour faire immédiatement opposition.

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

Une convention de relation est une offre groupée de produits et services, destinée à la gestion quotidienne de vos comptes, adaptée à vos besoins et vous permettant de bénéficier de réductions tarifaires par rapport à la souscription des produits à l'unité. Le prix de la convention dépend du type de carte choisi. Les adhérents ACEF, CASDEN, et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Pour plus d'informations sur votre convention, contactez votre conseiller habituel.

La nouvelle cotisation 2013 de la convention de relation prend effet au 1^{er} janvier 2013.

Contenu de votre convention	Horizon	Horizon LMDE	Équipage 2
Compte			
Frais de tenue de compte	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Banque à distance			
Tonalité Plus & Cyberplus	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Carnet de Bord	OPTION	OPTION	INCLUS
Assurances			
Information juridique (BP Infos)	INCLUS	INCLUS	INCLUS
Sécuriplus : assurance de vos moyens de paiement	INCLUS	INCLUS	INCLUS

Votre carte	Cotisation mensuelle de base					
	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé	Débit immédiat	Débit différé
Carte Visa Électron	2,51 €		2,11 €		5,95 €	
Carte MasterCard internationale, Visa Classic ou Visa Classic Facelia	2,93 €	3,12 €	2,45 €	2,79 €	6,51 €	7,57 €
Carte MasterCard Football	3,48 €	4,04 €	2,63 €	2,97 €	7,02 €	7,91 €
Carte Visa Premier ou Visa Premier Facelia	6,85 €	8,27 €	5,49 €	6,17 €	12,52 €	13,58 €
Carte Visa Platinum ou Visa Platinum Facelia					18,21 €	18,21 €
Carte Visa Infinite					27,47 €	27,47 €

Convention Co-Équipage 2 pour le co-titulaire du compte de 2,18 € à 19,02 € par mois selon la carte choisie.

Convention Horizon LMDE 1 € : nous consulter.

Produits et services optionnels	Cotisation mensuelle supplémentaire		
E-Carte Bleue	0,53 €	0,53 €	0,76 €
Crescendo	0,39 €	0,39 €	0,73 €
Moviplus	1,55 €		2,70 €
Carnet de Bord	0,44 €	0,42 €	
Frukti-Facilités Jeune	0,50 €	0,50 €	
Frukti-Budget			3,45 € ou 6,45 € selon l'option choisie

Contenu de votre convention Équipage Facilités	
Seuil de perception d'agios	5,00 € par trimestre
Frais de tenue de compte	INCLUS
Découvert modulable	INCLUS
Frukti-Facilités (assurance décès toutes causes)	INCLUS
Oppositions sur chèques	INCLUS
Réédition de code confidentiel carte	INCLUS
Cotisation mensuelle	2,40 €

OFFRES GROUPEES DE SERVICES

GAMME DE MOYENS DE PAIEMENT ALTERNATIFS AU CHEQUE (GPA)

Pour les clients sans chéquier, votre Banque Populaire propose une Gamme de moyens de Paiement Alternatifs.

◆ Convention Baséo	par mois	3,50 €
	soit pour information, par an	42,00 €

Les produits et services inclus d'office dans la Convention Baséo sont :

- 1 carte de paiement à autorisation systématique Visa Électron
- 1 abonnement à Moviplus
- 2 virements SEPA occasionnels par mois
- 2 virements permanents par mois
- 6 prélèvements automatiques par mois
- 1 chèque de banque par an

Pour les clients titulaires d'une convention Baséo :

◆ Commission d'intervention		
<i>La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé est : COM INTERVENT..</i>		
	par opération	5,00 €
	plafond mensuel	30,00 €
◆ Forfait de frais de rejet de prélèvement (y compris échéance de prêt), de virement, de TIP ou de téléversement pour absence de provision suffisante		
• si montant de l'opération inférieur à 10 €	Montant de l'opération	10,00 €
• si montant de l'opération supérieur ou égal à 10 €	plafond mensuel	30,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

COMMISSION D'INTERVENTION

◆ Commission d'intervention

La commission d'intervention correspond à la somme perçue par la Banque en raison d'une opération entraînant une irrégularité de fonctionnement du compte nécessitant un traitement particulier. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé est : COM INTERVENT..

par opération 9,90 €
plafond mensuel 247,50 €

En cas de rejet de l'opération, la commission d'intervention est comprise dans le forfait de rejet.

OPÉRATIONS PARTICULIÈRES

- ◆ Frais sur Saisie Attribution, Saisie Conservatoire, Avis ou Opposition à Tiers Détenteur 99,00 €
- ◆ Opposition Administrative 10 % du montant de l'opposition
- ◆ Pension alimentaire : ouverture de dossier 131,00 €

INCIDENTS DE PAIEMENT

Les incidents liés aux chèques

Attention aux conséquences de l'émission d'un chèque sans provision ! Le rejet d'un chèque pour défaut de provision entraîne l'interdiction immédiate d'émettre des chèques sur l'ensemble de vos comptes, dans toutes les banques ainsi que l'inscription au Fichier Central des Chèques, recensant les personnes frappées d'interdiction bancaire. Cette interdiction s'applique pour une durée de 5 ans. La levée de l'interdiction peut cependant être obtenue à tout moment, dès la régularisation du chèque. En cas de difficultés financières, demandez à votre conseiller les conditions d'éligibilité pour bénéficier de moyens de paiement alternatifs au chèque.

- ◆ Représentation d'un chèque pour défaut de provision 28,50 €
- ◆ Forfait de frais par chèque rejeté pour défaut de provision
 - montant du chèque inférieur ou égal à 50 € 30,00 €
 - montant du chèque supérieur à 50 € 50,00 €

Le forfait de rejet d'un chèque comprend : la lettre d'information préalable au rejet, la commission d'intervention, les frais de rejet, l'envoi de la lettre d'injonction, la déclaration à la Banque de France, la délivrance d'un certificat de non paiement, le blocage de la provision pour la régularisation, les frais de représentation et la demande de mainlevée d'interdiction bancaire. (Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET CHEQUE).

- ◆ Chèque émis en violation de l'interdiction bancaire 35,40 €
- ◆ Interdiction bancaire du fait d'une autre banque 35,40 €
- ◆ Gestion d'un compte interdit bancaire du fait d'une autre banque par mois 11,50 €
- ◆ Chèque remis et retourné impayé pour motif autre que sans provision 17,60 €
- ◆ Chèque muté (ex : chèque libellé en Francs) ou hors norme 30,00 €

IRRÉGULARITÉS ET INCIDENTS

Les incidents liés aux autres moyens de paiement

◆ Représentation d'une échéance de prêt pour défaut de provision	38,30 €
◆ Régularisation d'une échéance de prêt impayée	38,30 €
◆ Représentation d'un prélèvement, d'un TIP ou d'un téléversement pour défaut de provision	8,50 €
◆ Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement (prélèvement, TIP, virement,...) en cas d'insuffisance de provision	GRATUIT
◆ Forfait de frais de rejet de prélèvement (y compris échéance de prêt), de virement, de TIP ou de téléversement	
• pour absence de provision suffisante	
- si montant de l'opération inférieur à 20 €	Montant de l'opération 20,00 €
- si montant de l'opération supérieur ou égal à 20 €	GRATUIT
• pour autres motifs	

Ce montant forfaitaire comprend : la commission d'intervention, les frais de rejet, la notification du refus d'exécution de l'ordre de paiement et les frais de représentation. Sur votre extrait de compte, le libellé utilisé est : FRAIS REJET PRELEVEMENT ou FRAIS REJET PRL ECH PRET ou FRAIS REJET VIREMENT ou FRAIS REJET TIP ou FRAIS REJET TELEREGLEMENT.

◆ Notification du refus d'exécution d'un ordre de paiement (prélèvement, TIP, virement,...) pour motif autre que sans provision (erreur matérielle, absence d'autorisation,...)	GRATUIT
---	---------

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

Une notice concernant l'information des emprunteurs relative aux taux maxima autorisés en France est disponible dans nos agences.

FACILITÉ DE CAISSE ET/OU DÉCOUVERT

Le solde de votre compte doit être maintenu créditeur. Une certaine souplesse de gestion peut toutefois vous être accordée par la mise en place d'une autorisation de découvert. Le coût total de votre découvert dépendra alors de son montant et de la durée pendant laquelle votre compte sera débiteur.

Mise en place ou renouvellement d'autorisation de découvert

◆ Découvert du compte convenu et formalisé

TBB* Part + 9,50

- taux débiteur annuel révisable
Le TAEG est indiqué sur le relevé de compte de dépôt.
Le cas échéant, ce taux est écrêté pour respecter le plafond du taux réglementaire** en vigueur.
Le titulaire d'une convention Équipage Facilités bénéficie de conditions spécifiques. Nous consulter.
En cas de dépassement du découvert autorisé, une majoration de 2,5 points s'applique au taux débiteur.
Pour information : pour une utilisation de découvert de 1 000 € pendant une durée de 30 jours consécutifs au taux débiteur de 17,50 %, le TAEG révisable ressort à 19,12 %.

◆ Découvert du compte non autorisé

TBB* Part + 12,00

- taux débiteur annuel révisable
- TAEG maximal

Plafond du taux réglementaire**

Quel que soit votre projet, nos conseillers vous apporteront une solution et des conditions tarifaires adaptées à votre situation.

CRÉDITS À LA CONSOMMATION

◆ Prêt Automobile, Prêt Travaux, Prêt Personnel d'un montant inférieur ou égal à 45 000 €

- frais de dossier proportionnels au montant du prêt

1,00 %
minimum 60,00 €
maximum 150,00 €

Les adhérents ACEF, CASDEN et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

◆ Prêt Automobile, Prêt Travaux, Prêt Personnel d'un montant supérieur à 45 000 €

- frais de dossier forfaitaires

500,00 €

◆ Frais de dossier Prêt Permis à 1 Euro

GRATUIT

◆ Frais de dossier Avance sur bourse d'études

GRATUIT

◆ Frais de dossier Prêt Étudiant ou Prêt Apprenti

GRATUIT

Un crédit vous engage et doit être remboursé. Vérifiez vos capacités de remboursement avant de vous engager.

* Taux de Base Bancaire Particulier : 8 % au 01/09/2012.

Ce taux est soumis aux conditions des marchés financiers et peut être révisé à tout moment.

** Taux plafond, dit « taux d'usure » calculé par la Banque de France pour la catégorie « Découvert en compte aux particuliers » publié trimestriellement au Journal Officiel. Ce taux est affiché dans nos agences.

DÉCOUVERTS ET CRÉDITS

CRÉDITS IMMOBILIERS (frais de garantie en sus)

◆ Frais de dossier pour un Prêt Épargne Logement	GRATUIT
◆ Frais de dossier Prêt à Taux Zéro ou Eco Prêt à Taux Zéro	GRATUIT
◆ Frais de dossier Prêt Prévoir ou Prévoir +	60,00 €
◆ Autres types de prêts immobiliers	
• frais de dossier proportionnels au montant du prêt	1,00 %
	minimum 300,00 €
	maximum 900,00 €
	maximum pour les Prêts Conventionnés et prêts PAS 500,00 €

Les adhérents ACEF, CASDEN et Convention Salariés bénéficient de conditions spécifiques. Nous consulter.

AUTRES PRESTATIONS

Délivrance d'une caution ou d'une garantie bancaire

◆ Commission d'engagement	2,50 % l'an du montant de l'engagement prélevée mensuellement avec un minimum de	2,90 €
◆ Frais d'acte simple		45,65 €
◆ Frais d'acte spécifique		111,45 €
◆ Frais d'acte personnalisé		162,40 €
◆ Mise en jeu de caution ou de garantie		53,00 €

Les assurances liées aux crédits

Nous consulter

Le coût de l'assurance des emprunteurs (Décès, Perte Totale et Irréversible d'Autonomie, Incapacité de Travail) dépend principalement de l'âge de l'assuré, de la durée du crédit et du montant assuré.

◆ Frais d'étude pour délégation d'assurance décès	par dossier	120,00 €
---	-------------	----------

Les garanties (frais en sus des frais de dossier du prêt)

◆ Nantissement de compte de titres financiers		157,65 €
◆ Délégation ou nantissement de contrat d'assurance vie	par contrat	157,65 €
◆ SOCAMI (Société de Caution Mutuelle Immobilière)		Nous consulter
◆ Formalités d'inscription de gage sur véhicule		125,00 € ⁽¹⁾
◆ Formalités pour nantissement de parts de SCI		
• formalités d'inscription au greffe (répercussion des frais pris par le greffe)	de 36,89 € à 159,72 € selon le montant de la créance ⁽¹⁾	300,00 €
• formalités de signification d'huissier		125,00 € ⁽¹⁾
• droits d'enregistrement		
◆ Modification de garantie sur un prêt en cours (sans avenant)		65,80 €
◆ Attestation de mainlevée de garantie hors frais d'enregistrement, d'huissier et/ou de greffe (hypothèque, assurance vie, nantissement de parts,...) sur prêt en cours ou échu		65,80 €

Frais spécifiques

◆ Envoi de lettres d'information annuelle pour les cautions	par acte de cautionnement maximum	16,85 € 50,55 €
◆ Modification de domiciliation ou de date de prélèvement d'échéance		25,15 €
◆ Édition de tableau d'amortissement actualisé de prêt immobilier supérieur à 75 000 €		29,00 €
◆ Frais d'avenant (hors frais de garantie)	0,75% sur le capital restant dû minimum maximum	300,00 € 900,00 €
◆ Recherches et photocopies d'éléments de dossier de crédit (contrat de prêt et liasse de documents)		50,30 €
◆ Recherche et photocopie d'un document de dossier de crédit		16,40 €

⁽¹⁾ Tarifs en vigueur au 01/07/2011, susceptibles de variation.

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

ÉPARGNE BANCAIRE

Bénéficiaire d'une épargne disponible

- ◆ Livret A Nous consulter
- ◆ Livret de Développement Durable Nous consulter
- ◆ Livret d'Épargne Populaire Nous consulter
- ◆ Compte sur Livret Nous consulter
- ◆ Livret Fidélis Nous consulter

Ces solutions de placement vous permettent de faire fructifier votre épargne tout en plaçant et en retirant votre argent, à tout moment, lorsque vous le souhaitez. Vos intérêts sont servis annuellement.

Épargner en vue d'un projet immobilier

- ◆ Plan Épargne Logement Nous consulter
- ◆ Compte Épargne Logement Nous consulter

Une prime d'Etat est accordée lors de l'utilisation du PEL ou du CEL dans le financement de votre projet immobilier.

Placer vos excédents de trésorerie

- ◆ Crescendo par an 10,70 €

Crescendo vous permet de gérer efficacement vos excédents de trésorerie : lorsque le solde de votre compte excède un montant que vous avez déterminé, un virement est automatiquement déclenché vers le compte d'épargne de votre choix.

Épargner pour vos enfants

- ◆ Livret Premiers Pas Nous consulter
- ◆ Livret Jeune (12-25 ans) Nous consulter

PLACEMENTS FINANCIERS

- ◆ Ouverture d'un compte titres ordinaire ou d'un PEA GRATUIT
- ◆ Hisséo : alimentation automatique qui permet de se constituer une épargne régulière et progressive en OPCVM GRATUIT

Placements à terme, Assurance Vie, PEA,... de nombreuses possibilités de placements vous sont proposées afin d'optimiser votre patrimoine ou de préparer votre retraite. Consultez votre conseiller afin de trouver la solution d'épargne la mieux adaptée à vos besoins.

N'hésitez pas également à visiter notre site internet, dédié à l'épargne financière des clients Particuliers :

www.placementsfinanciers.banquepopulaire.fr

- ◆ Frais de courtage et Droits de garde

La facturation des ordres de Bourse dépend principalement de la place sur laquelle les titres sont négociés, du montant de l'ordre et du mode de transmission choisi (internet, opération en agence,...).

Les droits de garde correspondent à la rémunération perçue par votre Banque pour assurer la tenue et le service de votre compte titres (paiement des dividendes, suivi des opérations sur titres,...).

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Offre standard Bourse France (tarifs à l'unité, sauf indication contraire)

◆ Actions et obligations

- ordre achat/vente passé en agence **commission proportionnelle de 1,50 %**
minimum de perception **15,00 €**
- + frais fixes par ordre si valeur au porteur **5,60 €**
- + frais fixes par ordre si valeur nominative **35,00 €**

Appel au Call Center 0 892 890 008

(0,34 € TTC/min. à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur)

- ordre achat/vente passé par internet **commission proportionnelle de 0,60 %**
(sans abonnement à Linebourse) *minimum de perception* **7,50 €**
- ◆ **Opération de report**
 - + frais fixes par ordre **18,00 €**
 - + frais variables **0,90 %**
 - + Service Règlement Différé (achat et vente) **0,50 %**
- ◆ **Négociation de droits** **1,50 %**
minimum **4,00 €**

Bourse internationale

◆ Valeur internationale

- + frais applicables au montant brut négocié **1 %**
(en sus des frais perçus par les correspondants étrangers) *minimum* **42,00 €**
maximum **100,00 €**

Droits de garde standard hors Linebourse (frais trimestriels)

- ◆ Portefeuille composé uniquement d'emprunts et d'OPCVM du Réseau Banque Populaire **3,80 €**

Autres valeurs	Commission proportionnelle applicable par tranche de montant de portefeuille
Montant inférieur à 50 000 €	0,075 %
De 50 000 € à 150 000 € inclus	0,045 %
Au-delà de 150 000 €	0,030 %
Frais fixes par ligne :	Prix
• Valeur française au porteur hors Réseau Banque Populaire	1,40 €
• Valeur française nominative	3,00 €
• Valeur internationale	4,50 €
Minimum de perception (s'applique sur le total commissions proportionnelle et fixe)	7,50 €

Dans un portefeuille « mixte », les droits de garde sur OPCVM Réseau Banque Populaire sont gratuits (hors frais liés aux autres valeurs).

ÉPARGNE ET PLACEMENTS FINANCIERS

Offre Linebourse « Bourse Active »

◆ Actions et obligations (Bourse France)

Avec Linebourse, vous disposez de tous les outils pour observer, agir, passer vos ordres et dynamiser votre épargne. Investisseur débutant ou averti, vous pilotez vos investissements à votre rythme et en toute liberté. Pour plus d'informations, n'hésitez pas à contacter votre conseiller.

• ordre ≤ 1 500 €	12,00 €
• ordre > 1 500 € et ≤ 10 000 €	commission proportionnelle de 0,60 %
• ordre > 10 000 € et ≤ 40 000 €	commission proportionnelle de 0,54 %
• ordre > 40 000 €	commission proportionnelle de 0,48 %

Appel au Call Center 0 892 890 008

(0,34 € TTC/min. à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur)

Droits de garde Linebourse (frais trimestriels)

◆ Droits de garde	0,054 %
	24,00 €
	250,00 €
	<i>par compte titres, minimum</i>
	<i>par compte titres, maximum</i>
◆ Portefeuille avec uniquement OPCVM Réseau Banque Populaire	Forfait 24,00 €
◆ « Offre Jeunes »	0,054 %
	12,00 €
	<i>minimum</i>
◆ « Offre club d'investissement étudiant »	0,054 %
	12,00 €
	<i>minimum</i>

Dans un portefeuille « mixte », les droits de garde sur OPCVM

Réseau Banque Populaire sont gratuits (hors frais liés aux autres valeurs).

Opérations sur titres

◆ Augmentation de capital et opérations diverses sur titres	GRATUIT
◆ Souscription ou rachat d'OPCVM	
• réseau Banque Populaire	GRATUIT
• hors réseau Banque Populaire	GRATUIT

Une part des frais de fonctionnement et de gestion peut être reversée au distributeur au titre de son activité de conseil et de placement.

◆ Règlement coupons et dividendes	
• valeur du Réseau Banque Populaire	GRATUIT
• autre valeur française	GRATUIT
• valeur internationale	1,50 %
	<i>minimum</i>
	1,50 €
◆ Inscription d'un titre au nominatif pur dans un compte titres ordinaire	150,00 €
◆ Inscription d'une valeur non cotée dans un PEA	150,00 €

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

ASSURER VOS MOYENS DE PAIEMENT

- ◆ Assurance perte ou vol des moyens de paiement :
Sécuriplus

par an 28,80 €

Une réduction de 50 % est accordée sur la deuxième assurance sur le même compte de dépôt.

Sécuriplus assure vos chèquiers et cartes bancaires en cas de perte ou de vol, en France comme à l'étranger. Il garantit le remboursement des clés et papiers s'ils sont volés ou perdus simultanément. Cette assurance fonctionne également si l'on vous dérobe vos espèces lors d'un retrait au distributeur.

VOTRE ASSURANCE PERSONNELLE

- ◆ MAV (Multirisque des Accidents de la Vie)

Par mois	Formule individuelle	Formule familiale
Option 1 : incapacité \geq à 5 %	11,00 €	21,00 €
Option 2 : incapacité \geq à 30 %	7,50 €	15,00 €

Pour faire face financièrement aux conséquences d'un accident de la vie, l'assurance Multirisque des Accidents de la Vie garantit le versement d'une indemnité pouvant aller jusqu'à 1 million d'euros ainsi que des services d'assistance au quotidien (mise à disposition d'une aide ménagère, prise en charge des enfants, soutien particulier dans les démarches administratives ou sociales,...).

- ◆ Autonomis
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Sur devis

Ce contrat d'assurance vous assure le versement d'une rente mensuelle, d'un capital équipement forfaitaire et offre des services d'assistance indispensables pour faire face aux conséquences souvent lourdes de la perte d'autonomie.

- ◆ Fructi-Santé

Sur devis

PROTEGER VOS ENFANTS

- ◆ Assur - BP Enfant

par an et par enfant 19,00 €

- ◆ Assur - BP Horizon

par an, à partir de 54,00 €

Assur-BP Horizon offre aux jeunes de moins de 28 ans, une assurance personnelle et une assurance logement (responsabilité civile, assistance en cas d'accident, indemnisation en cas d'incendie, dégât des eaux, dommage aux biens mobiliers, vol,...).

ASSURER L'AVENIR DE VOS PROCHES

- ◆ Fructi-Famille
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Sur devis

- ◆ Tisséa
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Sur devis

Ces contrats de prévoyance vous permettent de mettre votre famille à l'abri de tout souci financier en cas de décès ou d'invalidité absolue ou définitive, par le versement à vos proches d'un capital exonéré d'impôt, de droits de succession et de prélèvements sociaux, dans la limite de la législation en vigueur.

ASSURANCES ET PRÉVOYANCE

- ◆ **Fructi-Budget** Sur devis
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Ce contrat d'assurance verse à la famille, en cas de décès accidentel de l'assuré, un revenu mensuel garanti pendant une durée d'un ou deux ans.

- ◆ **Fructi Facilités** Sur devis
(tarif calculé selon l'âge de l'assuré et le niveau de garantie choisi)

Ce contrat d'assurance du compte permet le versement d'un capital, en cas de décès de l'assuré, fonction de la situation du compte bancaire au jour du décès.

ASSURER VOS BIENS

- ◆ **Assur BP - Auto** Sur devis
- ◆ **Assur BP - Habitat** Sur devis

Pour déclarer un sinistre Auto ou Habitation, composez le 0 980 980 909 (appel non surtaxé, coût selon opérateur) 7 jours/7 et 24 heures/24.

ASSURER VOTRE ÉPARGNE

- ◆ **Dédicace** par an, à partir de 36,00 €

En cas de décès par accident, Dédicace assure la transmission d'un capital aux proches qui doublera le montant de l'ensemble de l'épargne détenue à la Banque Populaire.

INFORMATIONS JURIDIQUES ET PRATIQUES

- ◆ **BP Infos : information pratique, juridique ou technique** par an 9,78 €

La souscription d'un contrat d'assurance est un acte important. Il est donc essentiel de bien connaître le niveau de couverture et les services associés à votre assurance. Votre conseiller de clientèle se tient à votre disposition pour vous guider dans le choix d'une assurance adaptée à votre situation et vous fournir toute information complémentaire nécessaire.

OPÉRATIONS BANCAIRES AVEC L'ÉTRANGER

CHÈQUES DE VOYAGE ET DEVISES

Attention, le cours de change appliqué est celui en vigueur le jour de la transaction.

◆ Achat ou vente de devises	Sur devis
◆ Commission forfaitaire pour toute commande de devises inférieure à la contre-valeur de 100 €	3,10 €
◆ Envoi de devises à domicile en recommandé AR	Frais postaux
◆ Achat de chèques de voyage en euros ou en devises	1 % du montant
◆ Vente de chèques de voyage en euros ou en devises	GRATUIT

OPÉRATIONS PAR CARTE BANCAIRE

Le montant de la transaction inclut les commissions et frais perçus par la banque locale.

	Paiement	Retrait d'espèces
Dans l'EEE en euros	GRATUIT	Conditions identiques à un retrait en France
Dans l'EEE en devises ou hors EEE	2,50 % du montant de la transaction	2,50 % du montant de la transaction + frais fixes de 2,90 €

VIREMENTS VERS L'ÉTRANGER

Pour connaître le taux de change appliqué à vos opérations en devises, prenez contact avec votre conseiller.

◆ Virement SEPA ⁽¹⁾ émis en euros vers l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN ⁽¹⁾ et BIC ⁽¹⁾ corrects et complets du bénéficiaire		
• ordre papier	par virement	3,70 €

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»⁽¹⁾.

◆ Virement international émis en euros ou en devises (ordre papier)		13,00 €
◆ Virement vers un compte domicilié à la BCP ⁽²⁾ , en euros (ordre papier)		
• ≤ 150 000 €	par virement	5,00 €
• > 150 000 €	par virement	13,00 €
◆ Frais de traitement pour l'émission d'un chèque de banque en euros ou en devises pour l'étranger	10,00 € + frais de virement émis	
◆ Commission de change sur les opérations en devises émises vers l'étranger		0,05 %
	minimum	14,00 €
◆ Frais de règlement de chèque émis hors banque zone SEPA ⁽¹⁾		32,00 €

VOS FLUX EN PROVENANCE DE L'ÉTRANGER

Toutes les conditions qui suivent s'entendent en frais partagés «SHARED»⁽¹⁾.

◆ Virement SEPA ⁽¹⁾ reçu en euros de l'un des pays de la zone SEPA et comportant obligatoirement les codes IBAN ⁽¹⁾ et BIC ⁽¹⁾ corrects et complets du bénéficiaire		GRATUIT
◆ Virement international reçu en euros ou en devises		13,00 €
◆ Commission de change sur les opérations en devises en provenance de l'étranger		0,05 %
	minimum	14,00 €
◆ Frais de traitement de l'encaissement d'un chèque étranger		
• frais d'encaissement		30,00 €
• frais de port (selon pays et tarif prestataire)		Frais réels
◆ Impayé sur chèque remis		20,00 €
• frais de banque étrangère		Frais réels

⁽¹⁾ Virement SEPA : possible à ce jour seulement sur certains pays. Contactez votre agence.
SHARED : frais Banque Populaire Val de France à votre charge, les autres frais sont à la charge du bénéficiaire.
Code IBAN : identifiant international du compte bancaire. Code BIC : identifiant international de la banque.

⁽²⁾ BCP : Banque Centrale Populaire, au Maroc.

RÉSOLVRE UN LITIGE

Exprimer une réclamation

Malgré notre vigilance, des insatisfactions ou des difficultés peuvent toutefois survenir. Dans ce cas, vous pouvez exprimer votre réclamation comme suit :

- 1. VOTRE CONSEILLER RESTE VOTRE INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ**
- 2. EN CAS DE RÉCLAMATION, VOUS POUVEZ ÉGALEMENT CONTACTER LE SERVICE CLIENTS DE VOTRE BANQUE**

- **PAR COURRIER** : Banque Populaire Val de France - Service Clients
9 av. Newton - 78183 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex
- **PAR INTERNET** : www.bpvf.banquepopulaire.fr, rubrique « Contact » puis sélectionner l'objet « Réclamations » et rédiger votre mail
- **PAR TÉLÉPHONE** : 01 71 39 14 01* (accessible aux horaires d'ouverture de votre agence)

À défaut d'une réponse de votre conseiller ou du Service Clients à votre réclamation sous 10 jours ouvrés, vous recevrez un accusé de réception de votre demande qui vous indiquera le délai personnalisé sous lequel la banque s'engage à vous apporter une réponse.

Toutefois s'il s'avérait qu'une analyse plus approfondie de votre dossier était nécessaire et que cela entraînait le dépassement du délai précédemment indiqué, nous nous engageons à vous communiquer le nouveau délai de réponse, qui sauf cas très particulier ne devrait pas dépasser 2 mois (à compter de la date de réception de votre réclamation).

3. EN DERNIER RECOURS, LE MÉDIATEUR

Si aucune solution n'a été trouvée auprès de votre conseiller et du Service Clients, vous pouvez demander gratuitement l'intervention du Médiateur. Ce dernier a pour mission de rechercher une solution amiable aux litiges entre la Banque et toute personne physique dans les domaines de sa compétence, en toute impartialité. Vous pouvez le saisir en écrivant à :

Monsieur le Médiateur de la Banque Populaire Val de France
9 Avenue Newton - 78183 Saint-Quentin-en-Yvelines Cedex

Pour en savoir plus, consultez la charte de médiation de la Banque Populaire disponible sur le site de la banque à l'adresse : www.bpvf.banquepopulaire.fr.

POUR RESTER EN CONTACT AVEC VOTRE BANQUE

VAL DE FRANCE DIRECT

Pour toute demande d'information ou réalisation d'opérations bancaires courantes, des conseillers vous répondent du lundi au vendredi, de 8h à 20h, le samedi de 8h30 à 17h.

Depuis la France : **0 825 07 08 09***

Depuis l'étranger : **+ 33 1 41 86 42 33***

Par mail : contact@bpvf.banquepopulaire.fr

CYBERPLUS

La consultation, la gestion de vos comptes et vos opérations via internet, 24h/24 et 7j/7.

www.bpvf.banquepopulaire.fr

CYBERPLUS MOBILE

Gérez vos comptes sur votre smartphone grâce à Cyberplus Mobile en téléchargeant l'application ou en vous connectant depuis votre mobile sur :

<https://m.ibps.valdefrance.banquepopulaire.fr>

TONALITÉ PLUS

La gestion, la situation de vos comptes et les opérations 24h/24 et 7j/7, sans abonnement.

0 892 890 008*

ASSURANCES AUTO, HABITATION ET PROFESSIONNELLE BANQUE POPULAIRE

Pour toute demande d'information, déclaration de sinistre et/ou assistance :

Depuis la France : **0 980 980 909***

Depuis l'étranger : **+ 33 1 77 86 99 77***

* N° commençant par +33 1, 01 et 09 : appels non surtaxés, coût selon opérateur - N° commençant par 0892 : 0,34 € TTC/min. à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur - N° commençant par 0825 : 0,15 € TTC/min. à partir d'un poste fixe, hors surcoût selon opérateur.

Les crédits renouvelables FACELIA et CREODIS sont des produits de :

NATIXIS FINANCEMENT

Société anonyme au capital de 60 793 320 euros

Siège social : 5 rue Masseran 75007 PARIS - 439 869 587 RCS PARIS

Intermédiaire d'assurance immatriculé à l'ORIAS sous le numéro 07 022 393

Sécuriplus, Multirisque des Accidents de la Vie, Autonomis, et Fructi-Budget sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS - 352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire Prévoyance est une filiale de Natixis Assurances

Fructi-Facilités, Fructi-Facilités Jeune, Fructi-Famille, Tisséa et l'assurance emprunteur sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE VIE

Société anonyme au capital social de 481 873 068,50 euros

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS - 399 430 693 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

et ASSURANCES BANQUE POPULAIRE PRÉVOYANCE

Société anonyme au capital social de 8 433 250 euros

Siège social : 30 avenue Pierre Mendès-France 75013 PARIS - 352 259 717 RCS PARIS

Entreprise régie par le Code des assurances

Assur BP Enfant, Assur BP Horizon, Assur BP Auto et Assur BP Habitat sont des produits de :

ASSURANCES BANQUE POPULAIRE IARD

Société anonyme au capital social de 30 000 000 euros

Siège Social : Chaban de Chauray, 79000 NIORT - 401 380 472 RCS NIORT

Entreprise régie par le Code des assurances

Assurances Banque Populaire IARD est une filiale de Natixis Assurances

Fructi-Santé est un produit de :

MAAF SANTÉ

Mutuelle de prévoyance de MAAF ASSURANCES

Siège Social : Chaban de Chauray, 79030 NIORT Cedex 9 - Siren 331 542 142

Mutuelle soumise aux dispositions du livre II du Code de la Mutualité

LEXIQUE :

Zone Euro : Allemagne, Autriche, Belgique, Chypre (partie grecque), Espagne (y compris Iles Canaries, Ceuta et Melilla), Estonie, Finlande, France (y compris DOM, Saint Barthélemy, Saint Martin et Saint Pierre et Miquelon), Grèce, Irlande, Italie, Luxembourg, Malte, Pays-Bas, Portugal (y compris les Açores et Madère), Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie, Slovaquie.

Espace Economique Européen (EEE) : pays de la zone Euro + Bulgarie, Danemark, Hongrie, Lettonie, Lituanie, Pologne, Roumanie, Royaume-Uni (y compris Gibraltar), Suède, République Tchèque.

Pays de l'AELE (Association Européenne de Libre Échange) : Islande, Liechtenstein, Norvège, Suisse.

Zone SEPA : pays de l'EEE + AELE + Monaco.



LA BANQUE
QUI DONNE ENVIE D'AGIR